

Approbation du type de radio Arabie Saoudite (CITC, SASO)

La commercialisation d'équipements de télécommunication et de radio en Arabie saoudite peut nécessiter les approbations suivantes, en fonction des caractéristiques du produit et de son code SH :

- CITC
- SASO



Résumé du processus d'approbation de type du CITC d'Arabie saoudite

La Communications and Information Technology Commission (CITC) est l'autorité nationale d'Arabie saoudite qui régit le secteur des communications et des technologies de l'information. Le CITC délivre des certificats de conformité pour les équipements de télécommunications, les équipements radio et les équipements de technologie de l'information.

Le système de certification du CITC ne prévoit pas de régime spécifique pour les exigences en matière d'essais ; la portée des essais est basée sur les exigences relatives au marquage CE. Les essais doivent être effectués pour garantir la conformité avec la RED.

L'approbation du CITC est obligatoire pour les produits de télécommunications et de radiocommunication commercialisés en Arabie saoudite. L'approbation de type du CITC est basée sur la préparation de toute la documentation requise et sur la fourniture de cette documentation au CITC pour qu'il l'examine et l'évalue. Après cette révision, le CITC délivre un certificat de conformité d'une durée de validité de deux ans.

Il n'est pas nécessaire d'effectuer des essais dans le pays pour obtenir l'approbation du CITC, ni d'avoir un représentant local.

Marquage des produits par le CITC

L'approbation du CITC ne comporte pas d'exigences spécifiques en matière d'étiquetage.

Résumé de la procédure d'approbation de type de l'Organisation saoudienne de normalisation, de métrologie et de qualité (SASO)

L'Organisation saoudienne de normalisation, de métrologie et de qualité (SASO) a introduit le nouveau programme saoudien de sécurité des produits appelé « SALEEM », qui remplacera l'actuel programme d'évaluation de la conformité. Le programme SALEEM concerne la sécurité des produits sur le marché saoudien.

Dans le cadre du programme SALEEM, la conformité des produits et des expéditions sera gérée via le nouveau système en ligne appelé « SABER ». À partir de janvier 2019, SABER sera progressivement mis en œuvre par des règlements techniques (TR). Dès la mise en œuvre, les importateurs qui importent des produits réglementés par les TR sont tenus d'enregistrer les produits sur le système afin d'obtenir un certificat de conformité après avoir passé une évaluation.

Tous les lots de produits destinés à être importés dans le Royaume d'Arabie saoudite doivent présenter le certificat de conformité de l'expédition aux douanes saoudiennes pour un dédouanement en douceur.

Il existe deux façons d'obtenir l'approbation du SASO :

- **Certificat de conformité + Certificat d'expédition.** Les produits régis par les règlements techniques (TR) de la SASO doivent obtenir un certificat de conformité par l'intermédiaire de la plateforme SABER.
- **Autodéclaration + Certificat d'expédition.** Les produits qui ne sont régis par aucun règlement technique (TR) de la SASO doivent obtenir une autodéclaration par l'intermédiaire de la plateforme SABER.

Dans tous les cas et pour chaque produit, un certificat d'expédition est requis pour chaque envoi. La délivrance d'un certificat d'expédition pour les envois de produits non réglementés et de produits réglementés doit être obtenue par l'intermédiaire de la plateforme SABER.

Les essais et les échantillons dans le pays ne sont pas nécessaires car l'approbation de type est basée sur l'examen et l'évaluation de la documentation. Un importateur local est nécessaire pour obtenir l'approbation de la SASO. La validité du certificat de conformité de la SASO est d'un an à compter de la date de délivrance.

Marquage des produits SASO

Il n'y a pas d'exigences en matière d'étiquetage pour l'approbation SASO.